**CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS**

**Article 1 -Généralités**

La Société AUX ÉNERGIES DU WAKINYAN TANKA, MICRO-ENTREPRISE, au capital de euros, dont le siège social est à SARREBOURG (57400) 10 Rue du Coteau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SARREBOURG sous le numéro 90 328 156 600 013 représentée par Madame Xavière MOUROT E.I. (ci-après la "Société”). La Société propose les services suivants : Massage et soins énergétiques.

Les prestations de Mme MOUROT sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre accord préalable écrit ou oral. Le client faisant appel au prestataire accepte sans réserve l'intégralité des clauses et conditions des présentes.

Des dispositions particulières pourront être prévues au contrat.

**Article 2 -Acceptation de la commande**

Le contrat ne devient définitif qu'après signature par le client du présent acte et paiement de la prestation, ou du moins du premier paiement prévu en cas d’échelonnement.

**Article 3. Prestation de service et prix**

Les Services faisant l’objet des CGV/CGU sont ceux qui figurent sur le Site et qui sont proposés directement par la Société ou ses prestataires partenaires. Les services sont décrits sur la page correspondante au sein du Site et mention est faite de toutes leurs caractéristiques essentielles. La Société ne peut être tenue responsable de l’impossibilité de réaliser ladite prestation lorsque l’Utilisateur n’est pas éligible. Lorsqu’un Utilisateur enregistré souhaite obtenir une prestation de service vendue par la Société à travers le Site, le prix indiqué sur la page de la prestation correspond au prix en euros toutes taxes comprise (TTC) et tient compte des réductions applicables et en vigueur le jour de la Commande. Le prix indiqué n’inclut pas les frais accessoires qui seront indiqués le cas échéant dans le récapitulatif avant de passer commande. La Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses tarifs. Elle s'engage à facturer les prestations au tarif applicable au moment de leur Commande. Pour les prestations dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec certitude, un devis détaillé sera transmis au Client. En aucun cas un Utilisateur ne pourra exiger l’application de réductions n’étant plus en vigueur le jour de la Commande.

**Article 4 -Début des prestations**

La première prestation ne peut avoir lieu sans que le devis soit signé et le premier paiement effectué. A la réception, le prestataire déterminera par tout moyen et en accord avec le client les dates et heures précises de ses interventions.

**Article 5. Réalisation des prestations**

 La prestation de services commandée sur le Site sera assurée par : La Société La Société s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens humains et matériels pour réaliser la prestation dans les délais annoncés lors de la passation de la Commande. Cependant, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les retards de réalisation de prestation occasionnés en raison de fautes qui ne lui sont imputables. Si les prestations n'ont pas été effectuées dans le délai prévu, la résolution de la vente pourra être demandée par le Client dans les conditions prévues aux articles L216-2 et L216-3 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat. Cette disposition ne s'applique pas quand le retard de la Société est dû à une faute du Client ou à un cas de force majeure, c'est à dire à la survenance d'un évènement imprévisible, irresistible et indépendant de la volonté de la Société. Dans le cas où l'exécution d'une prestation physique n'aurait pas pu être effectuée ou aurait été reportée du fait d'une erreur sur l'adresse indiquée par le Client, les frais de déplacement du prestaire mandaté par la Société pour réaliser la prestation infructueuse seront à la charge du Client.

**Article 6 -Durée de l'intervention**

La durée de l'intervention dépendant du type d’accompagnement et de prestation à réaliser, de l'appréciation de Mme MOUROT, et de la volonté du client, sera prévu au devis, et pourra éventuellement faire l'objet de modulation en fonction des résultats obtenus, et sur l'initiative de Mme MOUROT.

**Article 7 -Annulation ou modification d'une intervention**

Toute prestation ou forfait est valable un an à compter de la signature du devis et du paiement. Sur demande de Mme MOUROT ou du client, faite par mail ou LRAR, la prestation peut être interrompu sans possibilité de remboursement des sommes versées et exonération des sommes restant dues. Toutefois la prestation peut être reprise, après interruption, sur demande du client, dans le délai de validité d'une année de la prestation.

**7.1 Annulation ou modification d'une prestation de massage bien-être**

Une prestation peut être modifiée ou annulée sans frais par téléphone au moins 24 heures à l’avance (soit 1 jours ouvrables).

En cas d’annulation dans un délai inférieur à 24 heures ou si le Prestataire ne peut exécuter son intervention du fait du client, la prestation est considérée comme due au tarif habituel.

**7.2 Acompte pour la prestation et bon cadeau**

Les acomptes pour les futures prestations et bons cadeaux se feront via le site sumup. Le lien sera envoyé par mail ou message.

**7.3 Délais et modalités de paiement**

Sauf dispositions contraires, toutes les ventes sont payées comptant au moment de la passation de la Commande. En fonction de la nature ou du montant de la Commande, la Société reste libre d'exiger un acompte ou le paiement de l'intégralité du prix lors de la passation de la Commande ou lors de la réception de la facture. Le paiement peut être réalisé par : Espèces Carte bancaire En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date convenue sur la facture, le Client Professionnel devra verser à la Société une pénalité de retard dont le taux est égal au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage. L'opération de financement retenue est la plus récente à la date de la Commande des prestations de Service. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l’acompte, non payée à sa date d’exigibilité produira de plein droit le paiement d’une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date convenue sur la facture, le Client Consommateur devra verser à la Société une pénalité de retard dont le taux est égal au taux d'intérêt légal. Aucune compensation ne pourra être effectuée par le Client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le Client à la Société au titre de l'achat de Services proposés sur le Site. La pénalité due par le Client, Professionnel ou Consommateur, est calculée sur le montant toutes taxes comprises de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En cas de non-respect des conditions de paiement décrites ci-dessus, la Société se réserve la possibilité d'annuler ou de suspendre la vente.

**7.4 Bon ou chèque cadeau**

Le bon cadeau indique la nature de la prestation, le chèque cadeau indique la valeur en euros de la somme voulue.

La durée de validité de l’offre est de 6 mois à partir de la date d’achat et est non échangeable et non remboursable après l'achat.

**Article 8 -Prix et paiement**

Les prix indiqués par le prestataire sur le devis sont valables pour une durée d'un mois.

Le paiement peut être effectué en espèce (dans les limites prescrites par la loi), par CB.

Le paiement est effectué par le client à la fin des prestations réalisées.

Toute commande ou conclusion d'un contrat doit être accompagnée du règlement de la totalité du prix ou, si les parties l'ont prévue, du versement d'un acompte.

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix, en principal et accessoire, donne lieu à versement par LE CLIENT d’une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l’intérêt légal. Le taux de l’intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de la commande ou de la conclusion du contrat. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d’échéance du prix sans qu’aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

**Article 9 -Nature des obligations du Prestataire**

La réalisation des prestations prévues au présent devis s’inscrit, de convention expresse, dans le cadre d’une obligation de moyen.

**Article 10 -Limitation de la responsabilité du prestataire**

Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable d’un retard ou d’une annulation d’une prestation résultant de la survenance d’un cas de force majeure, d’inondation, d’incendie, de perturbation ou de grève totale ou partielle, du fait d’un tiers, du fait de l’administration ou du fait du client.

De plus, LE CLIENT s’engage à avoir une hygiène irréprochable, à rester courtois, poli pendant la prestation et à ne pas faire de propositions déplacées concernant des prestations autres que du massage bien-être de ne pas être entreprenant avec le prestataire, sous peine de poursuites judiciaire.

Le client est tenu de remplir minutieusement le questionnaire santé avant la première séance.

A cet égard, Mme MOUROT ne pourra être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à la négligence d’un client.

Lors de la première séance, un entretien préalable est indispensable pour connaître le client, vérifier les non-contre-indications et cerner les besoins pour une prestation de qualité. L’état physique et psychique est entièrement pris en considération dans la limite de son exercice.

Mme MOUROT se réserve en outre le droit de refuser à tout moment, un client dont l’état de santé ne serait pas compatible avec la prestation.

Le client est invité à vérifier que ce type de soin est possible avec sa condition physique et ne présente pas de contre-indications voire la rubrique « Les contres indications ».

**Article 11 -Incapacité de travail**

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Mme MOUROT se réserve le droit de rompre le présent contrat, et / ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que Mme MOUROT se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

**Article 12 -Assurance**

Le prestataire déclare être assuré pour les dommages qui pourraient être causés dans les locaux au client.

**Article 13 -Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes sont soumises au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation contractuelle existant entre LE CLIENT et le prestataire sont de la compétence exclusive des juridictions françaises. D’un commun accord, LE CLIENT et le prestataire attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de METZ pour toutes les contestations relatives aux prestations réalisées par le prestataire et à l’application ou à l’interprétation des présentes.

**Article 14 – les contre-indications au massage bien être**

Il existe quelques contre-indications au massage de bien-être.

La contre-indication absolue concerne toute pathologie ou symptôme qui empêche catégoriquement de recevoir un massage :

Maladies infectieuses

Troubles musculosquelettiques

Intervention chirurgicale de moins de 3 mois

Maladies cardiovasculaires non traitées

Perturbation de la coagulation

Affections cutanées

Grossesse (avant le 4eme mois)

Nausées

Douleurs abdominales

Fièvre

Douleurs diverses impliquant un mauvais état de santé de la personne.

En cas de doute un certificat de votre médecin sera exigé.

Un avis médical sera systématiquement requis pour :

Les personnes atteintes d’un cancer

Les personnes porteuses de matériel médical implantable

La contre-indication relative concerne une pathologie qui touche une zone spécifique du corps. Dans ce cas la partie concernée ne sera pas masser mais le massage du reste du corps est possible.

Une étude au cas par cas est proposée.

Les contre-indications relatives sont :

Troubles tendineux et ligamentaires

Varices importantes et douloureuses

Affections cutanées

Troubles circulatoires